Guide pour préparer les Instructions de Course

Lorsque les IC ont été revues par le jury et sont prêtes à être publiées, cette page et tous les commentaires et aides en rouge qui sont dans les textes sont à supprimer avant publication.

Ce modèle standard de Swiss Sailing pour les Instructions de Course (IC) est obligatoire pour l'organisation de Championnats de Suisse, de Championnats de Suisse par Points et de Championnats de classes.

Il est conforme à l'annexe J des Règles de Course à la Voile (RCV) et tient compte des recommandations des RCV Annexe LG (<https://www.sailing.org/raceofficials/eventorganizers/nor.php>).

Avec de légères adaptations il peut servir de base pour tous types d'événements, de la régate locale de club jusqu'aux régates régionales.

En utilisant ce modèle et en suivant les recommandations ci-dessous vous contribuez à l'éducation des concurrents et vous leur simplifiez la vie, car partout, où qu'ils aillent ils retrouveront la même structure et le même vocabulaire standard.

Pour vos sponsors utilisez le tableau de "pied de page" prévu à cet effet, vous pourrez ainsi reprendre ce "pied de page" sans modification dans votre configuration de Manage2Sail, page <Document & Logos>

N'introduisez pas de sponsor dans l'en-tête.

Le document se base sur les principes suivants :

* Le but des IC est de donner aux compétiteurs, toutes les précisions et interprétations des RCV, nécessaires pour participer aux courses.
* Les IC doivent être disponible avant que les bateaux ne partent en course (RCV 25.1). Swiss Sailing recommande une mise à disposition au plus tard à 18h00, le soir avant l'inspection de l'équipement.
* Fondamentalement, les règles des RCV et de l'AC **ne devrait pas être répétées** dans les lC.
* Les règles du RCV ne doivent être modifiées que si un changement est absolument nécessaire. Le cas échéant, le changement doit être fait conformément à RCV 85.1 et faire référence à la règle modifiée et en spécifiant la modification. Pour les références aux règles, les abréviations RCV (Règles de course à la voile), AC (Avis de course) ou IC (Instructions de course) sont à utiliser pour indiquer la source d'une règle. Exemples : RCV 61.1(a) ou AC 5.1 ou IC 3.2.
* Dans toute la mesure du possible utiliser les termes ou expressions des RCV.

Convention rédactionnelle :

* Les textes en rouge dans l'IC sont des commentaires pour vous aider à comprendre la signification du paragraphe. **Ils sont à supprimer avant publication.**
* Les <textes surlignés> en jaune sont à remplir avec les données de l’événement.

Si une option ou variante est choisie, renseignez-les <textes surlignés> en jaune dans l'option choisie.

Ensuite, les <surlignages> et les crochets <…> sont à supprimer dès que le document est prêt à être publié.

* Les paragraphes en *italiques* sont optionnels.

*Si l'option est choisie, modifiez la police* ***italique*** en police **droite**, dès que le document est prêt à être publié.

* Les [textes entre crochets] indiquent des variantes.

Lorsqu'une variante est choisie, supprimez les variantes inutilisées, ainsi que les crochets […], et le cas échéant, renseignez les <textes surlignés> en jaune et supprimez les <…>.

* Si un paragraphe complet n'est pas nécessaire, le titre est à compléter par la notation **N/A** (Not Applicable / Non Appliqué) à droite du titre, et les articles suivants de ce paragraphe sont supprimés. **Ne pas supprimer et renuméroter le paragraphe**.

Ne supprimez jamais un paragraphe faute de quoi vous perdez la séquence de numérotation et la cohérence avec les documents standard de World Sailing

* En cas de suppression d’un article dans un paragraphe renumérotez les articles suivants.

Swiss Sailing Version 1.2, 11 June 2021 – MAJ 05.01.2023

<Nom de l'événement>

<Date de l'événement>

<Lieu de l'événement>

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Version <#.#, yyyy-mm-dd>

L'inscription des noms suivants dans les IC n'est ni requise, ni recommandée par aucune règle de World Sailing ou de Swiss Sailing. Ils peuvent être trouvés sur le site web de l'événement sur Manage2Sail.

N'indiquez tout ou partie de ces éléments que si ces informations sont nécessaires à vos IC. Dans tous les cas supprimez les lignes inutiles.

*Directeur de course:* *<Si nécessaire, insérez les Prénom et Noms>*

*Président du jury: <Si nécessaire, insérez les Prénom et Noms>*

|  |  |
| --- | --- |
|  | [NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).  *[SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par le Comité de Course (CC), ou une pénalité discrétionnaire peut être appliquée après une instruction, par un Comité de Réclamation (CR). Ceci modifie les RCV 63.1 et A5.* |
| 1 | Règles |
| 1.1 | Voir les règles mentionnées dans AC 1 |
| 1.2 | <insérer d'autres règles ou changements de règles, sinon supprimer ce chapitre>  Enumérer toute règle ou changement de règle qui n'aurait pas sa place dans un paragraphe approprié dans les IC et qui ne fait pas partie de l'AC.  Un certain nombre de paragraphes des IC modifient une règle des RCV. Il est préférable de placer chacune de ces modifications dans le paragraphe approprié des IC, par exemple les modifications du système de pénalité sont dans PENALTY SYSTEM. S'il n'y a pas de place claire pour certains d'entre eux, il faut les inclure ici |
| 2 | Modifications aux instructions de course |
| 2.1 | Toute modification aux IC sera affichée au plus tard <120> minutes avant la première course du jour.  Tout changement dans le programme des courses sera affiché au plus tard avant <20:00> heures, la veille du jour où il prendra effet. |
| 3 | Communication avec les concurrents |
| 3.1 | Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé sur le serveur <https://Manage2Sail.com> > Tableau officiel ( <URL manage2sail de l'événement> ). |
| 3.2 | Les communications aux compétiteurs sont faites par des moyens électroniques (e-mail – tableau officiel électronique).  Les concurrents doivent se doter d’un moyen pour obtenir ces communications. Toute difficulté dans la réception des communications ne pourra faire l’objet d’une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).  [NP] Aucun document imprimé ne sera fourni. |
| 3.3 | Le bureau de course est situé <Lieu>. |
| 4 | Code de conduite |
| 4.1 | [DP] [NP] Les compétiteurs et accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'événement. Le non-respect de cette règle peut être considérée comme une mauvaise conduite. |
| 5 | Signaux faits à terre |
| 5.1 | Les signaux faits à terre seront envoyés <localisation et description de la station de signalisation>. |
| 5.2 | Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, “1 minute” est remplacé par “ <nombre> minutes” dans "Signaux de course : Aperçu". |
| 5.3 | *[DP] [NP] Lorsque le pavillon D (Danger) est envoyé, les bateaux ne doivent pas quitter le port.*  *Le signal d'avertissement sera fait au plus tôt <nombre> minutes après que le pavillon D a été affalé, sauf si à ce moment la course est retardée ou abandonnée.* |
| 6 | Programme |
| 6.1 | Le premier jour de course un skipper meeting se tiendra à <hh:mm> heures dans <lieu>. |
| 6.2 | N'utiliser que si l'AC 8.3 ne définit pas l'heure du premier signal d'avertissement de chque jours de course.  Les classes doivent être cohérentes avec l'AC  Heure du premier signal d'avertissement pour la première course du jour : |
|  |  |
|  | |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Jour de course** | **Signal d'avertissement** | | | | **SRS** | ***SCHRS*** | ***Non Jaugé SRS*** | | <Date> | <hh:mm> | *<hh:mm>* | *<hh:mm>* | | <Date> | <hh:mm> | *<hh:mm>* | *<hh:mm>* | | <Date> | <hh:mm> | *<hh:mm>* | *<hh:mm>* | | <Date> | <hh:mm> | *<hh:mm>* | *<hh:mm>* | |
|  |  |
| 7 | Assignations des Flottes, Séries d'ouvertures, de qualifications et finales et Medal Race |
| *7.1* | *L'événement est constitué d'une seule série qualificative.* |
| 8 | Pavillons de classe |
| 8.1 | *Les classes doivent être cohérentes avec l'AC*  Le[s] pavillon[s] de classe [est][sont] : |
|  |  |
|  | |  |  | | --- | --- | | **Classes** | **Pavillon** | | SRS | <description du pavillon> | | *SCHRS* | *<description du pavillon>* | | *Non Jaugé SRS* | *<description du pavillon>* | |
|  |  |
| 9 | Les parcours |
| 9.1 | Le schéma de l'addendum A illustre le parcours, l’ordre dans lequel les marques doivent être passées, l'angle approximatif entre les bords et le côté duquel chaque marque doit être laissée*.* |
| 10 | Marques |
| 10.1 | Les marques sont : |
|  |  |
|  | |  |  | | --- | --- | | **Mark / Marque** | **Mark description / Description des marques** | | marque de départ | <description de la marque> | | marque 1 | <description de la marque> | | marque 2 | <description de la marque> | | *marque 3* | <description de la marque> | | *marque 4* | <description de la marque> | | *marque 5* | <description de la marque> | | marque d'arrivée | <description de la marque> [surmontée d'un pavillon bleu] | |
|  |  |
| 10.2 | Les nouvelles marques, tel que prévu dans IC 13.1 sont<décrivez les marques>. |
| 11 | Obstacles  Choisir un paragraphe IC 11.1 parmi les deux options.  Décrivez l'obstacle.  Puis SUPPRIMER des IC l'option non sélectionnée. |
| 11.1 | Décrivez l'obstacle ou supprimez cette option si pas utilisée  *[DP] [L'(Les) objet(s) suivant(s) est(sont) considéré(s) comme un(des) obstacle(s)] :*  *<décrire (le(s) obstacle(s)>.*  *[Un bateau ne doit pas <p. ex naviguer dans une telle zone>.]*  *[Les bouées de délimitation d'une telle zone ne sont pas des marques de parcours, toucher une telle bouée n'est pas une infraction à la RCV 31 et ne peut pas être motif à réclamation.]* |
| 11.1 | Décrivez l'obstacle ou supprimez cette option si pas utilisée  *[DP] [La(Les) [ligne(s)] [zone(s)] [suivante(s) est(sont) considérée(s) comme un(des) obstacle(s)] :*  *<décrire (le(s) ligne(s)>.*  *[Un bateau ne doit pas <p. ex traverser une telle ligne>.]*  *[Les bouées de délimitation d'une telle zone ne sont pas des marques de parcours, toucher une telle bouée n'est pas une infraction à la RCV 31 et ne peut pas être motif à réclamation.]* |
| 12 | Le départ  Choisir une des deux options 12.1 et supprimer la variante inutilisée |
| 12.1 | La ligne de départ se situe entre un mât arborant un pavillon orange sur le bateau de signalisation, à l’extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ située de l’extrémité bâbord. |
| 12.1 | La ligne de départ se situe entre les mâts arborant un pavillon orange sur les marques de départ. |
| *12.2* | Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes après son signal de départ sera classé "N’a pas pris le départ" (DNS) sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2. |
| 12.3 | *[DP] Pendant une séquence de départ, les bateaux dont le signal d’avertissement n’a pas été donné doivent éviter la zone de départ.*  *La zone de départ est définie comme une zone de 75 mètres à partir de la ligne de départ et des marques dans toutes les directions.* |
| 12.4 | Pour prévenir les bateaux qu’une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins 5 minutes avant l’envoi du signal d’avertissement. |
| *12.5* | *La RCV 30.4 (règle du pavillon noir) est complétée comme suit* |
| *12.5.1* | *Les numéros de voile des bateaux identifiés du côté parcours de la ligne de départ seront affichés pendant au moins 3 minutes.*  *Un long signal sonore sera émis pour initialiser la période d'affichage de 3 minutes.*  *Un bateau dont le numéro est ainsi affiché doit quitter la zone de départ, telle que définie dans l'IC 12.3, avant le nouveau signal préparatoire de sa [classe] [flotte].*  *S'il ne le fait pas, il sera classé DNE.* |
| *12.5.2* | *Pour les besoins de la RCV 30.4, une course est "relancée ou recourue" lorsqu'elle porte le même numéro de course qu'une course précédemment annulée ou interrompue.* |
| 13 | Changement du bord suivant du parcours -- N/A |
| 14 | L'arrivée  Choisir une des deux options 14.1 et supprimer la variante inutilisée |
| 14.1 | La ligne d’arrivée se situe entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau de signalisation à l’extrémité [tribord][bâbord] et le côté parcours de la marque d’arrivée de l’extrémité [bâbord][tribord]. |
| 14.1 | La ligne d'arrivée se situe entre les mâts arborant un pavillon bleu sur les marques d'arrivées. |
| 15 | Système de pénalité -- N/A |
| 16 | Temps limite et temps cible |
| 16.1 | Temps limites et les temps cibles : |
|  |  |
|  | |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Classes** | ***Temps limite à la marque 1*** | **Temps cible de course** | ***Temps limite de course*** | ***Fenêtre pour finir*** | | SRS | *<number> min* | *<number> min* | *<number> min* | *<number> min* | | *SCHRS* | *<number> min* | *<number> min* | *<number> min* | *<number> min* | | *Non Jaugé SRS* | *<number> min* | *<number> min* | *<number> min* | *<number> min* | |
|  | Supprimez toutes les colonnes inutilisées.  Les classes doivent être cohérentes avec l'AC  Si un temps limite de course est fixé, il peut ne pas y avoir de fenêtre pour finir |
| 16.2 | Si aucun bateau n’a passé la marque 1 dans le temps limite à la marque 1, la course sera annulée. |
| 16.3 | Choisir un paragraphe IC 16.3 parmi les deux options.  Puis SUPPRIMER des IC l'option non sélectionnée.  Les bateaux qui ne finissent pas dans le temps de la fenêtre pour finir après que le premier bateau de la classe a effectué le parcours et fini sera classé DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2. |
| 16.3 | La fenêtre pour finir est le temps dont disposent les bateaux pour terminer après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux qui ne terminent pas dans la fenêtre pour finir et qui ne se retirent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas de réparation par la suite, se verront attribuer le score Temps Limite Expiré (TLE) sans instruction.  Un bateau marqué TLE se verra attribuer [un][deux] point[s] de plus que les points marqués par le dernier bateau ayant terminé dans la fenêtre pour finir. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10. |
| 16.4 | Le manquement à respecter le temps cible de course ne constituera pas motif à réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).  A n'utiliser que si un Race Target Time a été indiqué. |
| 17 | Demandes d'instructions |
| 17.1 | Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de <nombre> minutes après que le dernier bateau de la classe a fini la dernière course du jour ou après que, sur l'eau, le comité de course a signalé qu’il n’y aurait plus de course ce jour-là, selon ce qui est le plus tard.  *A terre, le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que le comité de course a signalé qu’il n’y aurait plus de course ce jour-là.*  L'heure limite sera affichée au tableau officiel.  (60 ou 90 minutes sont recommandés) |
| 17.2 | Les demandes d'instruction peuvent être soumises au moyen de l'APP [Manage2Sail Jury Terminal](https://juryterminal.manage2sail.com/).  Les requêtes manuscrites doivent être remises au bureau de course dans le délai imparti.  *Les formulaires de demandes d'instructions sont disponibles au secrétariat de course et sur le serveur* [*Manage2Sail Jury Terminal*](https://juryterminal.manage2sail.com/) |
| 17.3 | Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.  [L'annexe T (conciliation) s'applique.]  Les instructions peuvent être programmées avant la fin du temps limite de réclamation.  Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située <lieu> et débuteront à l‘heure affichée. |
| *17.4* | *Une liste des bateaux qui ont été pénalisés pour avoir enfreint la RCV 42 selon l'annexe P sera affichée.* |
| 18 | Classement |
| 18.1 | <4> courses doivent être validées pour constituer le championnat. |
| *18.2* | (a) Quand moins de <5> courses ont été validées, le score d’un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.  (b) Quand <5> courses ou plus ont été validées, le score d’un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. |
| 19 | Règles de sécurité |
| *19.1* | *La RCV 40.1 s'applique à tout moment lorsque les bateaux sont à flot.* |
| 19.2 | [DP] [NP] Les bateaux qui ne sortent pas du port pour une course programmée doivent rapidement informer le bureau de course. |
| *19.3* | *[DP] [NP] Chaque jour de course, à l'arrivée sur la zone de course, un bateau doit passer, tribord amures, à l'arrière de l'embarcation de départ du comité de course, et héler son numéro de voile.* |
| 19.4 | [DP] [NP] Un bateau qui se retire d'une course doit informer le Comité de course à la première opportunité.  La déclaration de retrait d'une course peut être soumise au moyen de l'app [Manage2Sail Jury Terminal](https://juryterminal.manage2sail.com/).  A terre, ce bateau doit informer personnellement le bureau de course au plus tard dans le temps limite de réclamation. |
| 19.5 | [DP] Une distance de sécurité de 50 mètres autour d’un bateau de ligne (sphère verte sur un mât) doit être respectée. |
| 20 | Remplacement d’équipier ou d’équipement |
| 20.1 | [DP] Le remplacement de concurrents n'est pas autorisé sans l’approbation préalable, par écrit, du Comité de course. |
| 20.2 | [DP] Le remplacement d’équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l’autorisation écrite du Comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au Comité à la première occasion raisonnable, ce qui peut être après la course. |
| 20.3 | Le remplacement d'équipier ou d'équipement peut être fait au moyen de l'app [Manage2Sail Jury Terminal](https://juryterminal.manage2sail.com/). |
| 21 | Contrôles d’équipement et de jauge |
| 21.1 | Un bateau ou son équipement peut être contrôlé à tout moment afin de vérifier sa conformité avec les règles de classe, les AC et IC. |
| 21.2 | [DP] [NP] Sur l’eau, un membre des officiels de la course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. |
| 22 | Embarcations officielles |
| 22.1 | Les embarcations officielles seront identifiées comme suit :   * Organisateurs – pavillon blanc avec les lettres RC * Jury – pavillon jaune avec JURY * Sécurité – pavillon blanc avec la lettre S   Liste et description des identifications |
| 23 | Equipe d'accompagnateurs |
| 23.1 | *Les embarcations des accompagnateurs ne doivent pas être :*   * *à moins de 100m d'un bateau en course;* * *à moins de 100m sous le vent de la ligne de départ ou à moins de 100m de ses marques de départ depuis le signal préparatoire et jusqu'à ce que tous les bateaux aient quitté la zone de départ; Toutefois, lorsque le comité de course signale un report ou un abandon de la course, les embarcations des personnes de soutien peuvent entrer dans la zone sous le vent de la ligne de départ et de ses prolongements pour servir leurs athlètes, mais doivent limiter leur vitesse à 5 nœuds* * *entre un bateau en course et la prochaine marque du parcours;* * *entre les parcours intérieur et extérieur d'un parcours trapézoïdal, tant que des bateaux sont en course;* * *à moins de 100m de la ligne d'arrivée pendant que des bateaux sont en train de finir.*   Les embarcations des accompagnateurs doivent manœuvrer autour de la zone de course de manière à minimiser l'effet des remous sur les bateaux en course et s'ils se déplacent à plus de 5 nœuds ils doivent rester au-delà de 150m de tout bateau en course. |
| 23.2 | Les embarcations des accompagnateurs doivent être identifiées comme mentionné sur IC 22.1. |
| 24 | Evacuation des détritus |
| 24.1 | Les détritus peuvent être placés à bord des embarcations des officiels ou des accompagnateurs [ ou, à terre dans les conteneurs destinés à cet effet]. |

Addendum A

Parcours côtier à effectuer :

Ci-dessous, insérez un schéma du parcours à effectuer, avec les marques numérotées et les angles approximatifs entre les bords et des flèches indiquant le sens du parcours